

## Cherbourg-en-Cotentin. La Ville part à la chasse aux bateaux ventouses



Le monocoque Oxigen, ex-Geodis de Christophe Auguin, n'a pas bougé depuis six ans du bassin du Commerce, où il se détériore.

Les amoureux de la voile ont mal au cœur. Depuis 2014, le monocoque Oxigen, voilier de 60 pieds, est à l'abandon dans le bassin du Commerce. Pourtant, avant de verdir tristement par manque d'entretien, le bateau, construit à Cherbourg et lancé en 1994, a connu de grandes courses, barré notamment par le Granvillais Christophe Auguin. Le skipper avait remporté le Vendée Globe 1996-1997, célèbre course autour du monde, à bord de celui qui s'appelait alors Geodis. Si le cas de ce bateau est symbolique, il a interpellé l'équipe du port, car *"une douzaine de bateaux sont considérés comme des ventouses"*, expliquent de concert Muriel Jozeau-Marigné et

Céline Boutinaud, respectivement adjointe et directrice du port de plaisance. Si la liste a été établie, elle n'est pas dévoilée, en raison de la confidentialité des dossiers concernant ces biens privés. *"Il peut y avoir plusieurs raisons pour expliquer ces abandons : soit les propriétaires ne peuvent plus payer le prix de la place, soit ils sont en prison, décédés ou ne sont pas au courant qu'ils en ont hérité dans une succession"*, indique l'élue.

## **Près de 30 000 € d'impayés**

Au désagrément que constituent ces bateaux ventouses, qui empêchent d'autres plaisanciers d'accéder à un anneau (1 600 au total pour le port de plaisance), s'ajoutent des loyers impayés pour la ville, concessionnaire jusqu'en 2023. *"Cela représente près de 30 000 €, dont la moitié pour Oxigen"*, précise le binôme. Le propriétaire, un Hongrois, ne donne plus signe de vie depuis que le bateau est revenu au port en avril 2014, à la suite d'une avarie au large... de Cherbourg. Une première loi du ministère des Transports s'est emparée du sujet en 2013, puis une note technique, simplifiant la procédure, a été ajoutée fin 2018. Le propriétaire du bateau est mis en demeure, le tribunal est saisi, puis intervient une mise aux enchères. *"Nous espérons récupérer notre dû !"* poursuit Muriel Jozeau-Marigné, qui se désole de voir ce voilier en carbone se dégrader, et espère lui trouver un nouveau propriétaire. Le conseil municipal sera bientôt saisi, et les procédures pourront enfin démarrer. *"Beaucoup de propriétaires sont à l'étranger, ce qui rallonge les délais : nous devons passer par les ambassades ou les consulats"*, ajoute Céline Boutinaud. Dans un délai idéal, la procédure est estimée à 9 mois. *"Nous allons sensibiliser les plaisanciers sur cette question. Des bateaux non entretenus, c'est mauvais pour l'environnement, avec de la peinture qui s'écaille, par exemple. Nous tenons à notre Pavillon bleu"*, conclut l'adjointe.